Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260210-DEL2026_11-DE

VILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2026

Date de la convocation : 2 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 du mois de février à 18h, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer
Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPFF, Mr Bernard LALOUX, Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC, Mr Christophe RICOUR, Mme Ginette JÉGU, Mr Didier GRASER, Mr François-Régis SIRJACQ, Mr Valéry LAMOURE, Mme Nathalie DOAT CHARPENTIER, Mme Isabelle LE FERREC, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mme Émilie LÉVÊQUE, Mme Emmanuelle OLLIVIER HUBLOT, Mme Eugénie BUCHON, Mr Bruno VOYER, Mr Sylvain POILVET.

Absents excusés : 2

Mme Sarah GERBOUT a donné procuration à Mme Delphine SCHIMPFF
Mr Jean-Christophe PÉAN a donné procuration à Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC

Absent : 0

Mme Émilie LEVEQUE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

2026- 11 FINANCES PUBLIQUES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1611-4 ;

Vu l'article L. 2131-11 du CGCT : sont illégales les délibérations (du conseil municipal) auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel soit comme mandataires.

Vu le budget de la commune ;

Il sera proposé au Conseil Municipal, d'attribuer les subventions aux associations.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260210-DEL2026_11-DE

	Subvention aux associations		
	Versée 2025	**Demandée 2026**	**Proposée 2026**
ACPG - CATM - TOE	200	200	200
UNC	300	300	300
Les amis de la résidence "La sagesse"	900	1000	1000
Saint-Briac sport moteur	pas de demande	850	850
ACCA (chasse)	1000	1000	1000
St Briac en Musique	4 500	4 500	4 500
les artistes en exil	1 000	1 500	1 000
"histoire et patrimoine du pays de Dinard"	1300	1 300	1 300
Musiques Rive Gauche	4 000	4 000	4 000
Comité St Simon	7 000	8 000	7 000
Ecole de musique "les notes d'Emeraude"	5 725	5 780	5 780
Festivart "Rendez-vous à St Briac"	3 000	3 000	3 000
Lézards Volants	650	650	650
Montreurs d'ombres	1 400	1 400	1 200
Yacht Club (championnat de France des cormorans)	1 000	pas de demande	0
SNSM (70 ans)	1 000	pas de demande	0
PCEF (foot intercommunal) évalution	2 245	3 000	3 000
Planches d'Emeraude		1 500	0
Bénévolat en Côte d'Emeraude		400	250
Pierres d'Emeraude		300	300
TOTAL	**35220**		**35330**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité vote les subventions telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-dessus pour un montant total de **35 330 euros** inscrit à la section de fonctionnement du budget primitif de la commune.

Saint-Briac sur mer le 10 février 2026,
Le Maire
Philippe FOURNEYRON

